

## Arrêté n° 310/2017

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler le stationnement sur le parking de l'Espace ARMINGUE, et sur la Place ESPARTINAS afin de permettre l'organisation et le déroulement de la manifestation « Mai en scène Vendargues » organisée par l'association LA MUSICALME, les 12 et 13 Mai 2017 .

## A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre l'organisation et le déroulement de la manifestation « Mai en scène Vendargues » organisée par l'association LA MUSICALME, les 12 et 13 Mai 2017, **la circulation et le stationnement seront interdits sur l'ensemble du parking de l'Espace ARMINGUE, du vendredi 12 Mai 2017 8 h 00 au dimanche 14 Mai 2017 12 h 00.**

Les exposants et les visiteurs pourront stationner uniquement sur la partie droite du parking ARMINGUE.

**Article 2** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 3** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

le 1er Adjoint,

Guy LAURET

